



Pièce 4 : Plan de zonage 1/5000 ème



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du :		
Le Président,		
Fait copie conforme		
Le Président,		



- Périètre Anhydrite
- Espaces Boisés Classés
- Elément protégé au titre de l'article 151-19 du CU
- Fronts bâtis protégés au titre de l'article 151-19 du CU
- Haies protégées au titre de l'article 151-23 du CU
- Emplacement réservé pour la création de l'accès sur la parcelle Aa. Bénéficiaire: commune. Surface = 343 m²
- Périètre du PPRI
- Zone de bruit voie ferrée
- Trame piétonne existante
- Périètres des OAP
- ZONE UA**  
 Zone urbaine ancienne
- ZONE UBa**  
 Centre bourg et commerces
- ZONE UBb**  
 Cité minière
- ZONE UC**  
 Zone correspondant aux habitations du Petit Vesinet
- ZONE UD**  
 Zone pavillonnaire récente
- ZONE UE**  
 Zone destinée aux équipements
- ZONE UX**  
 Zone destinée aux activités artisanales et économiques
- ZONE 1AU**  
 Zone de développement habitat
- ZONE 1AUX**  
 Zone de développement économique et artisanal
- ZONE A**  
 Zone agricole
- ZONE Aa**  
 Zone agricole non constructible
- ZONE N**  
 Zone naturelle
- ZONE Nj**  
 Zone naturelle de jardins
- ZONE Ni**  
 Zone naturelle de loisirs
- ZONE NzH**  
 Zone naturelle répertoriée comme humide

